

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le **03 SEP. 2018**

Les ministres

à

Destinataires *in fine*

Nos réf. : D18001798

Affaire suivie par : Laurent MAUCEC

laurent.maucec@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 60 93 - Fax : 01 40 81 66 00

Courriel : pspp1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Traçabilité des expositions à l'amiante des agents MTES-MCT

PJ : Guide pratique sur l'établissement et le renseignement de différents documents - attestations et fiches d'exposition à l'amiante, attestations de présence dans les lieux de travail susceptibles d'avoir été contaminés par de l'amiante.

Le code du travail impose la traçabilité des expositions aux substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), au rang desquels figure l'amiante. Les agents y ayant été exposés peuvent en effet bénéficier de certains droits (allocation de cessation anticipée d'activité sous certaines conditions, suivi médical post-professionnel).

Le chantier de l'amélioration de la traçabilité de l'exposition à l'amiante a été inscrit à l'agenda social ministériel en tant qu'enjeu sur lequel il convient de progresser au sein de nos ministères.

Un bilan sur le renseignement des fiches et attestations d'exposition à l'amiante ainsi que sur les attestations de présence dans les lieux susceptibles d'avoir été contaminés par l'amiante a donc été établi en concertation avec les membres du CHSCT ministériel dans le cadre d'un groupe de travail dédié, mis en place fin 2017.

Ce bilan, ainsi que les nombreux échanges et propositions présentés par les services métiers, les organisations syndicales, les représentants des médecins de prévention et des inspecteurs en santé et sécurité au travail, lors des différentes réunions du groupe de travail puis du CHSCT-M du 19 juin dernier ont abouti à l'élaboration d'un guide pratique permettant aux services de renseigner les fiches et attestations de manière harmonisée et exhaustive et de mettre en œuvre le suivi médical post-professionnel des agents concernés.

Vous trouverez ce document ci-joint, qu'il vous appartient de présenter devant votre CHSCT et de mettre en œuvre dès cette année. Ce document pourra être révisé périodiquement en tant que de besoin. En outre ce guide, entièrement consacré à l'amiante, ne remet pas en cause votre obligation d'assurer la traçabilité des expositions à d'autres CMR.

Je vous demande de mettre en œuvre avec une particulière attention les éléments contenus dans ce guide afin d'assurer aux agents concernés une pleine traçabilité de leur exposition à l'amiante.

La DRH, et notamment le bureau en charge de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés (PSPP1), reste à votre disposition pour toute précision souhaitée ainsi que pour vous accompagner dans votre démarche.

Pour les ministres et par délégation

La Secrétaire générale

Signé

Régine ENGSTRÖM

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution

Mesdames et messieurs les préfets de région

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions interrégionales de la mer (DIRM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-Mer)
- Direction de la mer Outre-mer (DM)

- Mesdames et messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

Administration centrale

- Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité (SG/CRHAC)
- Mesdames et messieurs les directeurs généraux d'administration centrale du Ministère de la transition écologique et solidaire
- Mesdames et messieurs les directeurs généraux d'administration centrale du Ministère de la cohésion des territoires

Mesdames et messieurs les directeurs

- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Écoles nationales des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)

Mesdames et messieurs les préfets de département

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

Pour information

- Madame la vice-présidente du Conseil général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD)
- Madame la commissaire générale au Développement durable (CGDD)
- Monsieur le directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre
- Monsieur le coordonnateur des inspections santé et sécurité des ministères de la transition écologique et solidaire de la cohésion des territoires
- Madame la porte-parole nationale des médecins de prévention des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires

Organisations syndicales : Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-M

Mesdames et messieurs les directeurs généraux et directeurs,

- Agence française pour la biodiversité (AFB)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)
- Agences de l'eau : de l'Adour-Garonne, de l'Artois-Picardie, de la Loire-Bretagne, du Rhin-Meuse, du Rhône-Méditerranée et Corse, de la Seine-Normandie
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale supérieure maritime (ENSM)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Établissement public du Marais poitevin (EPMP)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Météo-France
- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Parc amazonien de Guyane
- Pars nationaux des Cévennes, des Écrins, de la Guadeloupe, du Mercantour, de Port-Cros, des Pyrénées, de la Réunion, de la Vanoise, des Calanques
- Voies navigables de France